



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

Compte Rendu SNTRS CGT de la réunion du 30 novembre 2001 sur le Plan d'Action sur les fonctions supports (RGPP) à l'INSERM

La Direction de l'Inserm a récemment communiqué aux organisations syndicales son **plan d'action de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**. Ce plan est la déclinaison des préconisations du rapport de l'IGAENR dont la finalité est la **réduction des dépenses de fonctionnement et en personnel**. Il préconise 5 objectifs

La gouvernance des fonctions support

La Direction Générale renforce et formalise le pilotage des Délégations Régionales par l'envoi aux Délégués Régionaux et aux cadres supérieurs de lettres de missions accompagnées d'objectifs annuels. Les lettres de mission des Délégués Régionaux sont envoyées dès le 1 janvier 2012. La mise en œuvre de ces objectifs sera suivie par la Direction Générale aux moyens d'indicateurs inscrits dans les tableaux de bord des délégations, indicateurs qui détermineront la productivité (taux d'exploitation) des différents services administratifs (Nombre d'opérations/service, nombre d'opération/agents, etc...).

L'organisation territoriale des fonctions support

La constitution des PRES, et des Idex, va conduire à une nouvelle organisation de la recherche en Ile de France. La mutualisation des fonctions supports s'opérera au niveau des PRES et l'évolution des périmètres des Délégations en Ile de France se fera selon les décisions des comités d'experts du Grand Emprunt. Sur les sept fonctions support suivantes : finances-comptabilité, ressources humaines, achat, immobilier, système d'information, communication, H&S, les deux premières restent en délégations et les autres seront concernées par la mutualisation (communication, H&S, valorisation), par la spécialisation (achat, patrimoine) ou externalisées.

Mutualisation de site

L'Inserm fait du prosélytisme pour la Délégation Globale de Gestion (DGG). Les Délégués Régionaux sont invités à démarcher les établissements d'enseignement supérieur pour leur proposer la DGG. L'Inserm propose la constitution de plateformes de gestion comme étape intermédiaire. Un plan de déploiement de la DGG sera élaboré au premier semestre 2012. La cotutelle des unités avec les universités sera renforcée.

Financement

Les prélèvements sur les financements sur contrat vont progressivement augmenter pour financer les fonctions support pour passer à 9%. Dès janvier 2012, les prélèvements sur contrats ANR, Union Européenne (UE), industriels, établissement publics passeront de 2 à 4% pour passer à 5 % en 2013 pour les contrats de l'UE et industriels et à 10% en 2014 pour les contrats de l'UE.

Optimisation des fonctions support

Cette optimisation consiste notamment en la création de plateformes de gestionnaires des unités au niveau des sites. Ces plateformes se feront avec les universités. Un plan d'action 2012-2015 sera établi au niveau national et régional. Il consiste à poursuivre des projets de développement des systèmes d'information de gestion qui visent à davantage de déconcentration et de dématérialisation des procédures administratives par catégorie. Ce processus d'automatisation des tâches va conduire à limiter le nombre d'intermédiaires. Il sera mis en place un portail collaboratif en matière d'achat. Ce portail permettra de mettre à disposition des métiers administratifs et des outils collaboratifs. La mise en ligne est prévue courant 2012. Des marchés nationaux seront établis afin de réduire les coûts. Des indicateurs permettront de déterminer les gains financiers.

Pour les personnels

La réduction des effectifs administratifs permettra de redéployer les personnels vers les activités de recherche. Mais ceci dépend des départs en retraite des personnels administratifs qui est évalué à 83 d'ici décembre 2016. Nombre insuffisant pour la Direction en regard des objectifs de réduction du coût des fonctions support.

Analyse du SNTRS-CGT

Jusqu'ici le terme pilotage était réservé aux orientations scientifiques, maintenant il concerne les fonctions support ! La lettre de mission aux Délégués Régionaux, va renforcer la hiérarchisation dans les délégations. Le texte de la Direction est écrit dans un langage technocratique abscons qui traduit la philosophie des économies mises en œuvre.

La Direction de l'Inserm programme l'effacement de l'Institut. Déjà, la politique scientifique de l'Institut se décide en dehors de lui. A terme, il ne restera en Délégation que les fonctions RH et les fonctions finances et comptabilité, les autres seront mutualisées et externalisées. La mutualisation et l'externalisation programment l'affaiblissement de l'outil administratif Inserm. Que peut-il rester de l'Inserm si d'autres établissements ont la main sur son outil administratif ?

Les universités n'ayant pas la compétence pour gérer la recherche, elles ne se sont pas pressées de répondre aux offres de DGG et de mutualisation de l'Inserm comme du CNRS. Elles sont en outre dans de grandes difficultés financières. Plusieurs d'entre elles sont sous tutelle du rectorat, ayant présenté un budget en déficit deux années de suite. Vouloir intégrer une partie de l'appareil administratif des délégations dans des universités en perfusion financière ne va pas, contrairement aux déclarations d'intention, améliorer le service rendu.

La dématérialisation signifie que des fonctions assurées en Délégation vont être reportées dans les laboratoires à travers des portails informatiques. Les personnels des laboratoires n'ont pas fini de passer du temps devant leur ordinateur ! La RGPP est déjà mise en œuvre : en Ile de France les chargés de communication sont déjà passés de 5 à 2 !

Réunion syndicats Direction sur la RGPP du mercredi 30 décembre

La Direction avait convoqué les organisations syndicales pour discuter du plan d'action. Elle n'a répondu à aucune de nos questions sur les fonctions qui allaient être mutualisées et externalisées. Mais elle travaille activement avec les Délégués Régionaux sur la finalisation du plan dont une mouture plus élaborée nous sera communiquée avant la fin de l'année. Nous avons fait part à la Direction des inquiétudes des personnels et plus particulièrement de ceux du Département du Système d'Information (DSI) qui travaillent dans les Délégations Régionales. Nous avons remis à la Direction, la lettre écrite à leur chef de service au sujet de leur devenir.

La cacophonie entre Inserm et CNRS !

Un exemple de la situation ubuesque entre l'Inserm et le CNRS : alors que le plan d'Action RGPP au CNRS (remis cette semaine aux syndicats) indiquait clairement que la Délégation Régionale INSERM de Lille allait dès 2012 être « accueillie » dans les locaux de la DR CNRS du Nord avec « mutualisation des charges de gestion », pour « recherche des économies de moyens », La Direction Inserm a juré ne pas être au courant !! Qui dit la vérité ?

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels à combattre la mise en œuvre de la RGPP à l'Inserm. La première urgence est de se mobiliser !

ADMINISTRATIFS CHERCHEURS INGENIEURS TECHNICIENS THESARDS REJOIGNEZ UN SYNDICAT <i>Intercatégoriel Indépendant Démocratique Unitaire</i>	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T
	NOM : _____ Prénom : _____ Corps et grade : _____ Adresse du labo ou service : _____ Téléphone : _____ Fax: _____ Courrier Electronique : _____
<small>SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntscgt@vjf.cnrs.fr web : http://www.sntrs.fr</small>	